

Sommaire

1. Evolution et structure de la population

- 1.1. Evolution annuelle 2014-2019
- 1.2. Population des moins de 20 ans
- 1.3. Population des 60 ans ou plus
- 1.4. Taux de dépendance économique
- 1.5. Lieu de naissance
- 1.6. Résidence antérieure en 2014

2. Activité

- 2.1. Taux d'activité des 15-64 ans
- 2.2. Taux d'emploi par sexe
- 2.3. Taux de chômage
- 2.4. Catégories socioprofessionnelles
- 2.5. Emplois du secteur public
- 2.6. Secteurs d'activité
- 2.7. Bassins d'emploi et navettes domicile-travail
- 2.8. Travail saisonnier et statut d'emploi

3. Diplômes - Langues - Communauté

- 3.1. Les non ou peu diplômés
- 3.2. Les diplômés de l'enseignement supérieur
- 3.3. Langues kanak
- 3.4. Population vivant en tribu et répartition par communauté
- 3.5. Etat matrimonial des 15 ans et plus

4. Ménages - Equipement

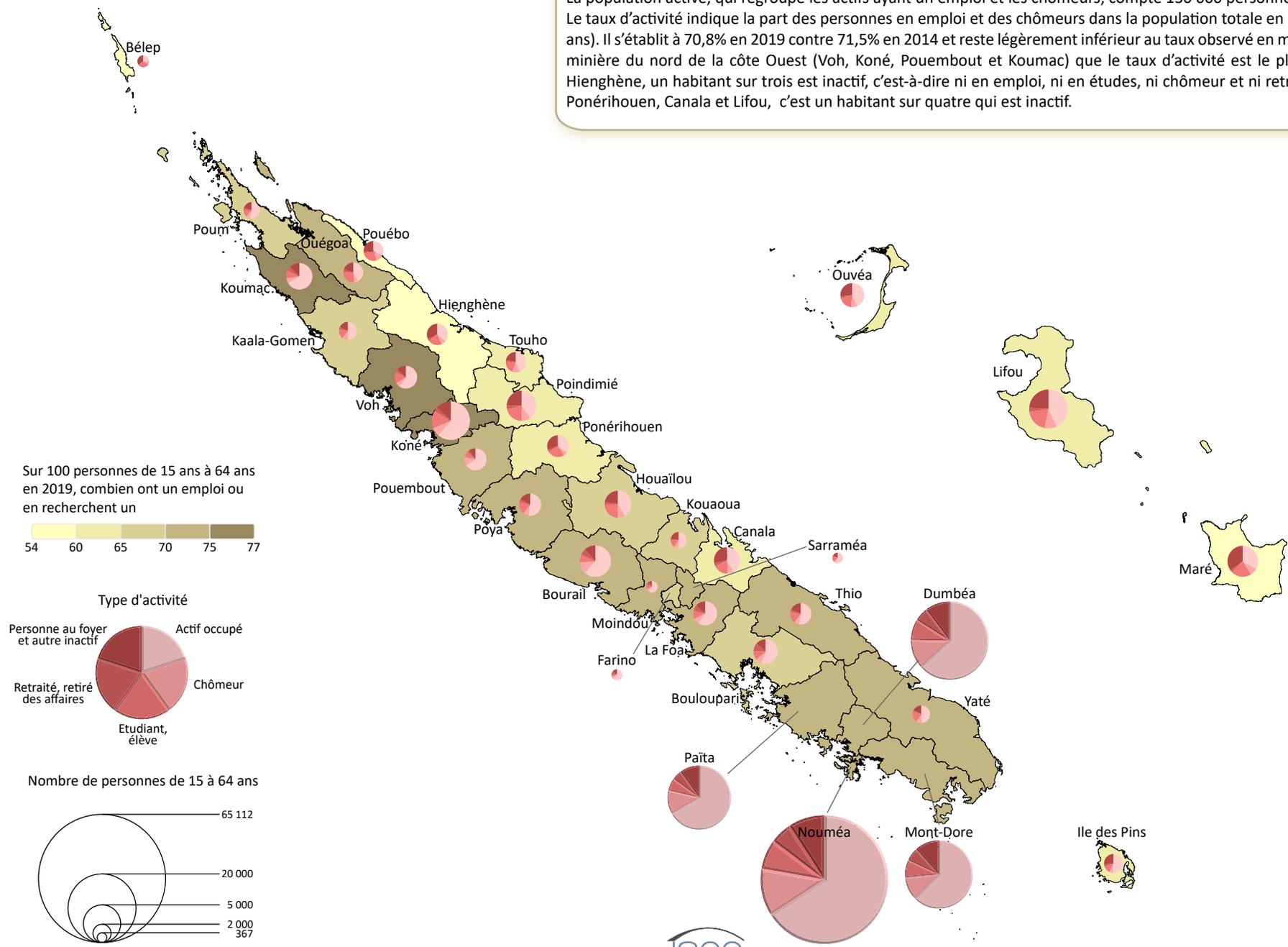
- 4.1. Taille du ménage
- 4.2. Composition des ménages
- 4.3. Equipement automobile
- 4.4. Ménages ayant accès à Internet
- 4.5. Equipement électro-ménager

5. Logement

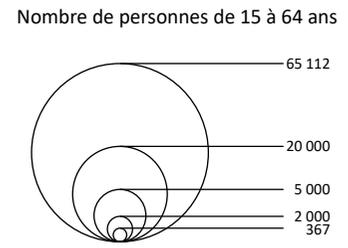
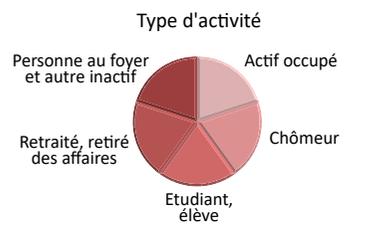
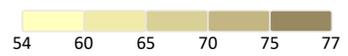
- 5.1. Logements inoccupés
- 5.2. L'habitat collectif
- 5.3. Ménages propriétaires
- 5.4. Logements récents
- 5.5. Densité et superficie des logements
- 5.6. Réseau d'électricité
- 5.7. Réseau d'eau
- 5.8. Installations sanitaires

7 Calédoniens en âge de travailler sur dix sont en emploi ou au chômage

La population active, qui regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs, compte 130 000 personnes en 2019 comme en 2014. Le taux d'activité indique la part des personnes en emploi et des chômeurs dans la population totale en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Il s'établit à 70,8% en 2019 contre 71,5% en 2014 et reste légèrement inférieur au taux observé en métropole. C'est dans la zone minière du nord de la côte Ouest (Voh, Koné, Pouembout et Koumac) que le taux d'activité est le plus élevé. A Bélep, Maré et Hienghène, un habitant sur trois est inactif, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni chômeur et ni retraité. A Pouébo, Poindimié, Ponérihouen, Canala et Lifou, c'est un habitant sur quatre qui est inactif.

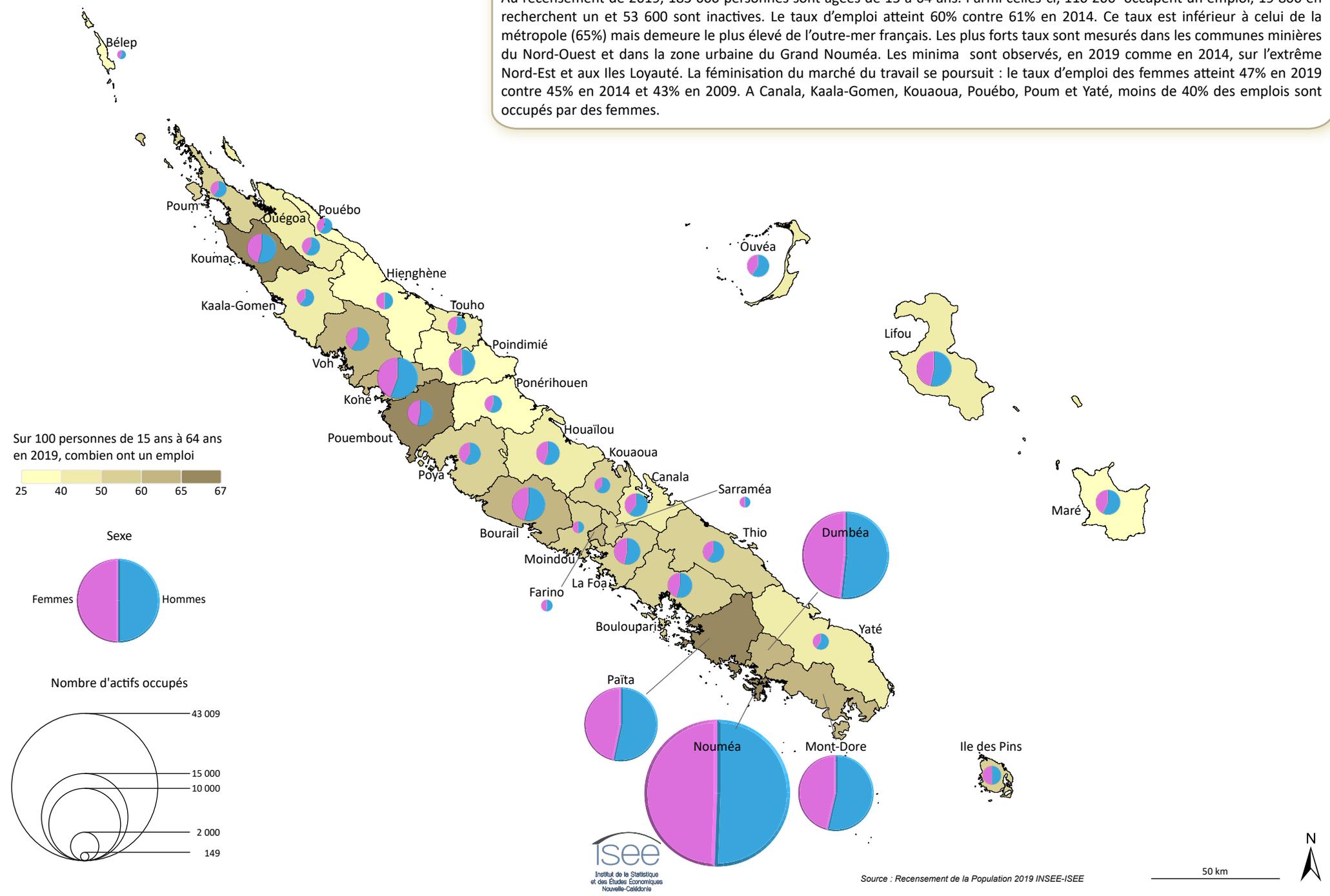


Sur 100 personnes de 15 ans à 64 ans en 2019, combien ont un emploi ou en recherchent un



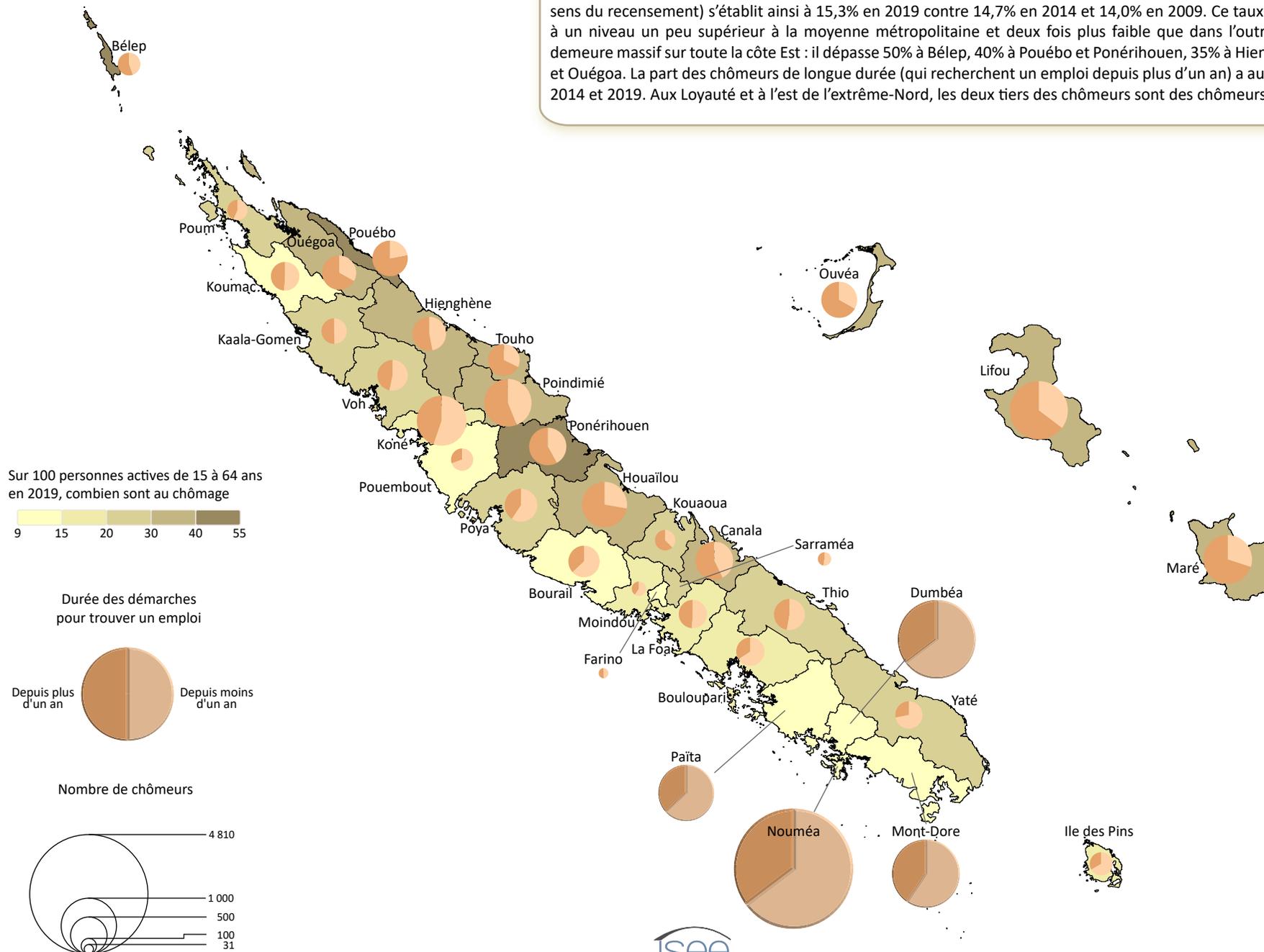
6 Calédoniens sur dix ont un emploi

Au recensement de 2019, 183 600 personnes sont âgées de 15 à 64 ans. Parmi celles-ci, 110 200 occupent un emploi, 19 800 en recherchent un et 53 600 sont inactives. Le taux d'emploi atteint 60% contre 61% en 2014. Ce taux est inférieur à celui de la métropole (65%) mais demeure le plus élevé de l'outre-mer français. Les plus forts taux sont mesurés dans les communes minières du Nord-Ouest et dans la zone urbaine du Grand Nouméa. Les minima sont observés, en 2019 comme en 2014, sur l'extrême Nord-Est et aux Iles Loyauté. La féminisation du marché du travail se poursuit : le taux d'emploi des femmes atteint 47% en 2019 contre 45% en 2014 et 43% en 2009. A Canala, Kaala-Gomen, Kouaoua, Pouébo, Pouv et Yaté, moins de 40% des emplois sont occupés par des femmes.



Un chômage marqué sur la côte Est et aux Loyauté

Environ 20 000 personnes se sont déclarées en situation de chômage en 2019 au lieu de 19 100 en 2014. Le taux de chômage (au sens du recensement) s'établit ainsi à 15,3% en 2019 contre 14,7% en 2014 et 14,0% en 2009. Ce taux situe la Nouvelle-Calédonie à un niveau un peu supérieur à la moyenne métropolitaine et deux fois plus faible que dans l'outremer français. Le chômage demeure massif sur toute la côte Est : il dépasse 50% à Bélep, 40% à Pouébo et Ponérihouen, 35% à Hienghène, Houaïlou, Poindimié et Ouégoa. La part des chômeurs de longue durée (qui recherchent un emploi depuis plus d'un an) a augmenté de 42% à 46% entre 2014 et 2019. Aux Loyauté et à l'est de l'extrême-Nord, les deux tiers des chômeurs sont des chômeurs de longue durée.



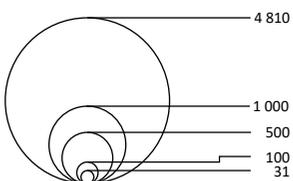
Sur 100 personnes actives de 15 à 64 ans en 2019, combien sont au chômage



Durée des démarches pour trouver un emploi

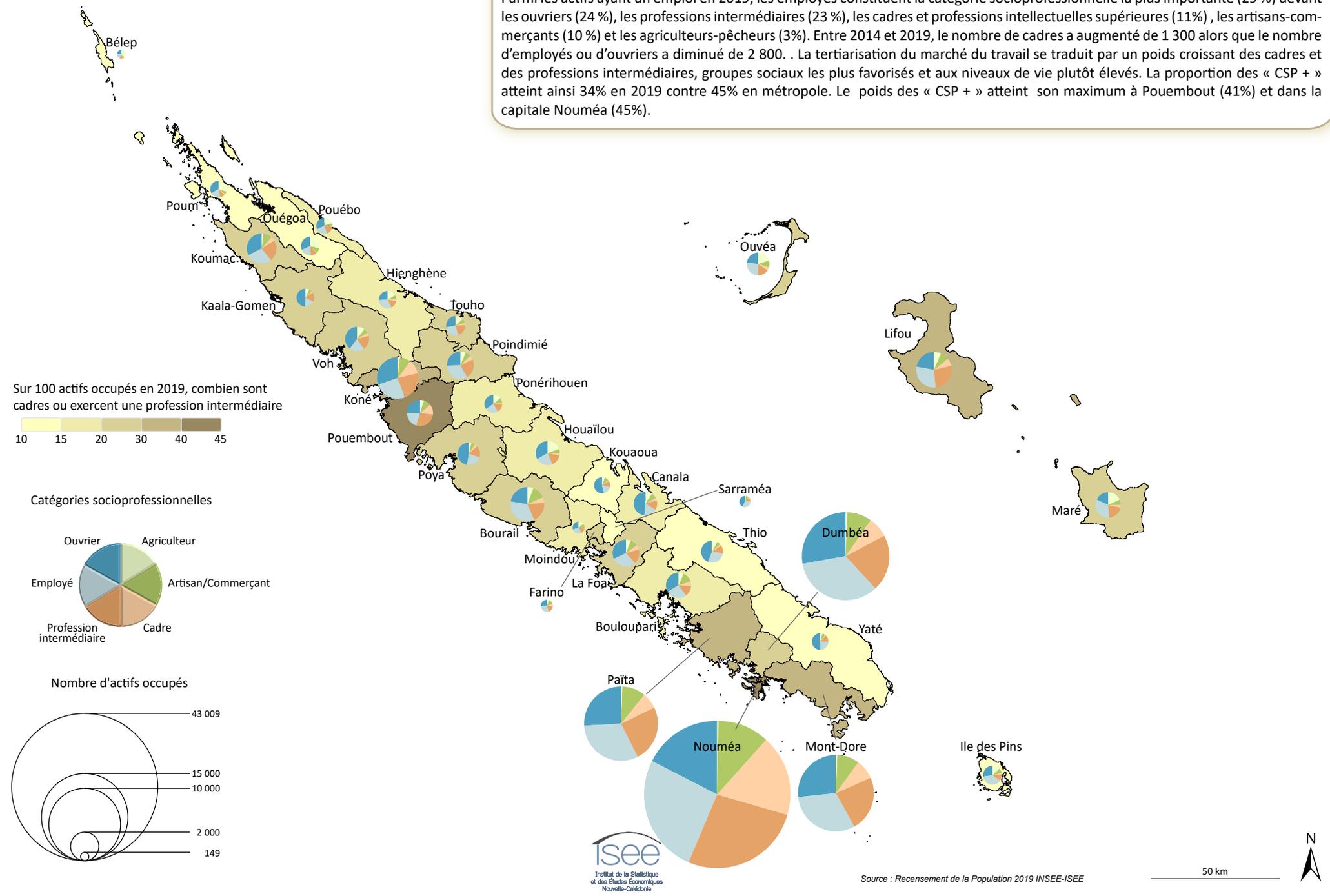


Nombre de chômeurs



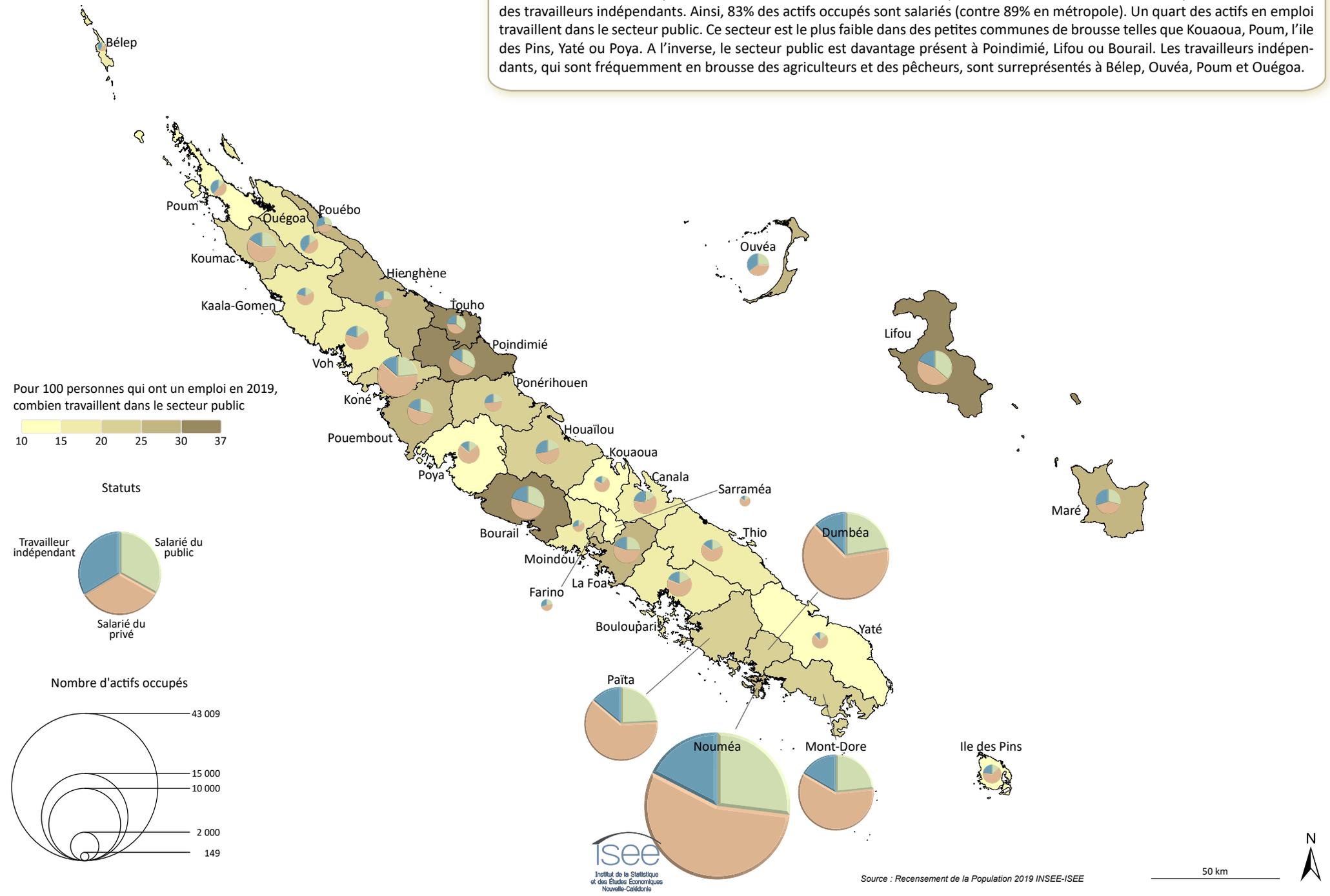
Un tiers de cadres et de professions intermédiaires

Parmi les actifs ayant un emploi en 2019, les employés constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus importante (29 %) devant les ouvriers (24 %), les professions intermédiaires (23 %), les cadres et professions intellectuelles supérieures (11%), les artisans-commerçants (10 %) et les agriculteurs-pêcheurs (3%). Entre 2014 et 2019, le nombre de cadres a augmenté de 1 300 alors que le nombre d'employés ou d'ouvriers a diminué de 2 800. La tertiarisation du marché du travail se traduit par un poids croissant des cadres et des professions intermédiaires, groupes sociaux les plus favorisés et aux niveaux de vie plutôt élevés. La proportion des « CSP + » atteint ainsi 34% en 2019 contre 45% en métropole. Le poids des « CSP + » atteint son maximum à Pouembout (41%) et dans la capitale Nouméa (45%).



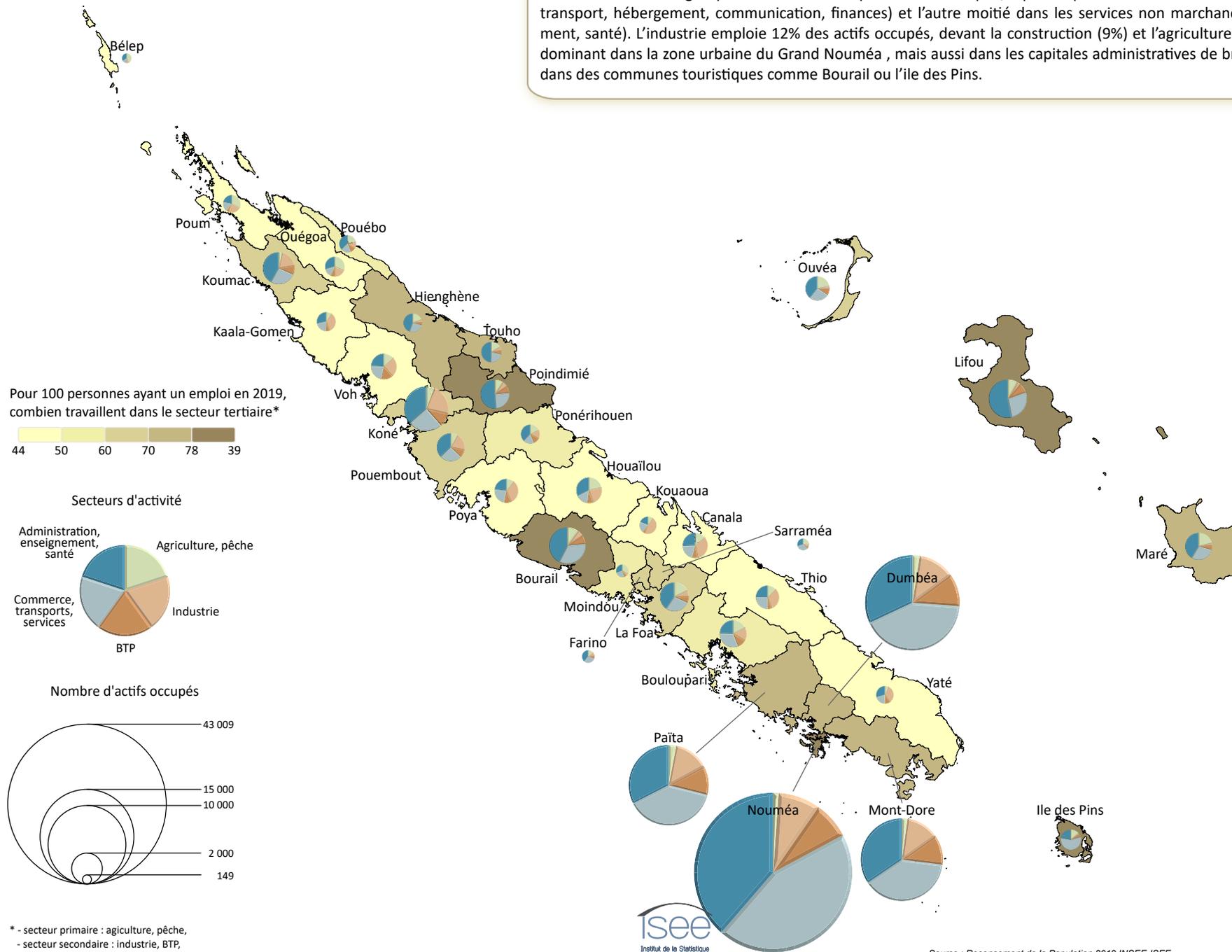
Un quart des actifs en emploi travaillent dans le secteur public

Environ 63 600 actifs occupés Calédoniens sont salariés dans le secteur privé, 27 500 salariés dans le secteur public et 19 000 sont des travailleurs indépendants. Ainsi, 83% des actifs occupés sont salariés (contre 89% en métropole). Un quart des actifs en emploi travaillent dans le secteur public. Ce secteur est le plus faible dans des petites communes de brousse telles que Kouaoua, Poum, l'île des Pins, Yaté ou Poya. A l'inverse, le secteur public est davantage présent à Poindimié, Lifou ou Bourail. Les travailleurs indépendants, qui sont fréquemment en brousse des agriculteurs et des pêcheurs, sont surreprésentés à Bélep, Ouvéa, Poum et Ouégoa.



Tois emplois sur quatre dans les services

Le secteur tertiaire regroupe à lui seul 74% des personnes en emploi, réparties pour moitié dans les services marchands (commerce, transport, hébergement, communication, finances) et l'autre moitié dans les services non marchands (administration, enseignement, santé). L'industrie emploie 12% des actifs occupés, devant la construction (9%) et l'agriculture (5%). Le secteur tertiaire est dominant dans la zone urbaine du Grand Nouméa, mais aussi dans les capitales administratives de brousse (Lifou et Poindimié) et dans des communes touristiques comme Bourail ou l'île des Pins.

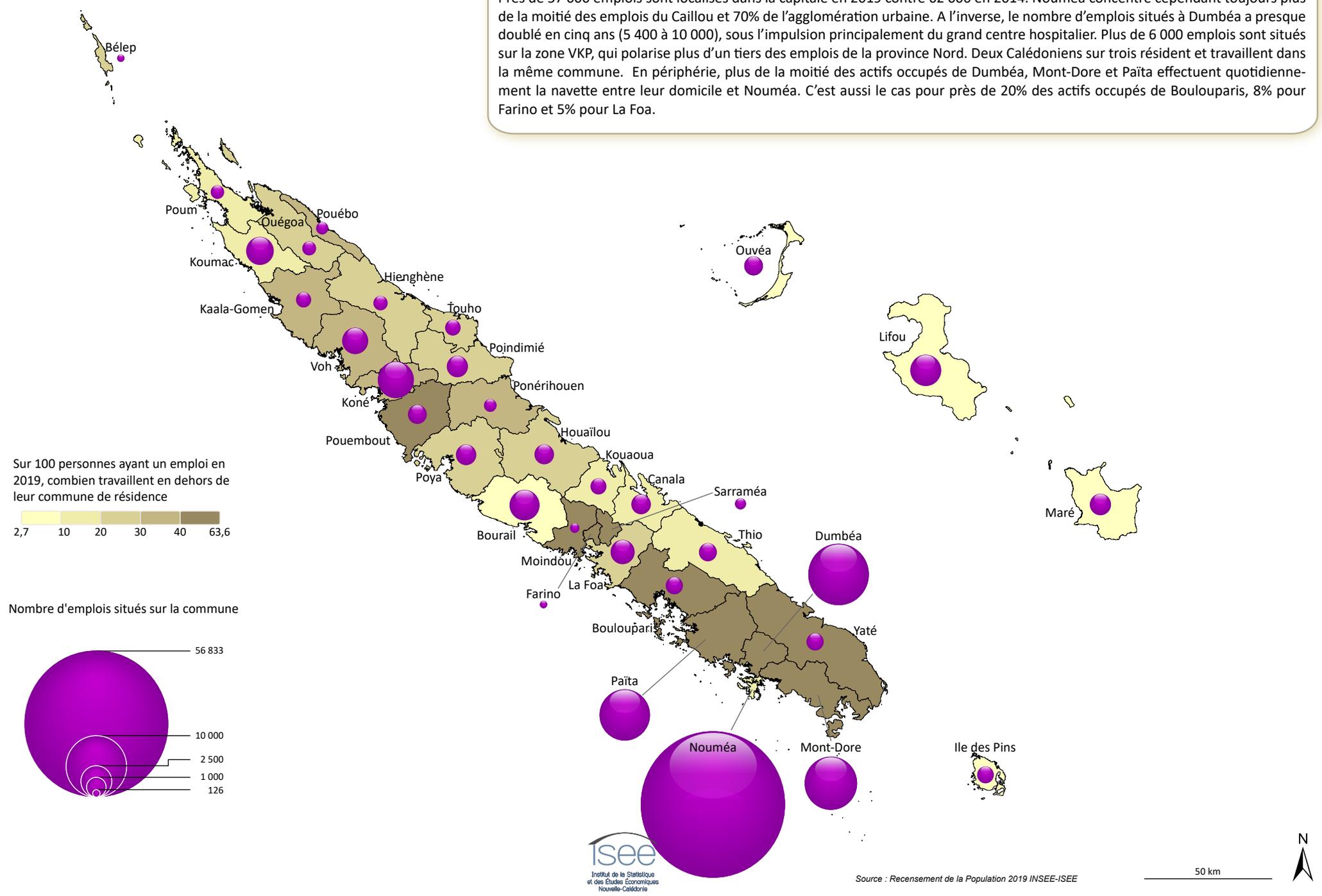


* - secteur primaire : agriculture, pêche,
- secteur secondaire : industrie, BTP,
- secteur tertiaire : commerce, transports, services, administration, enseignement, santé.



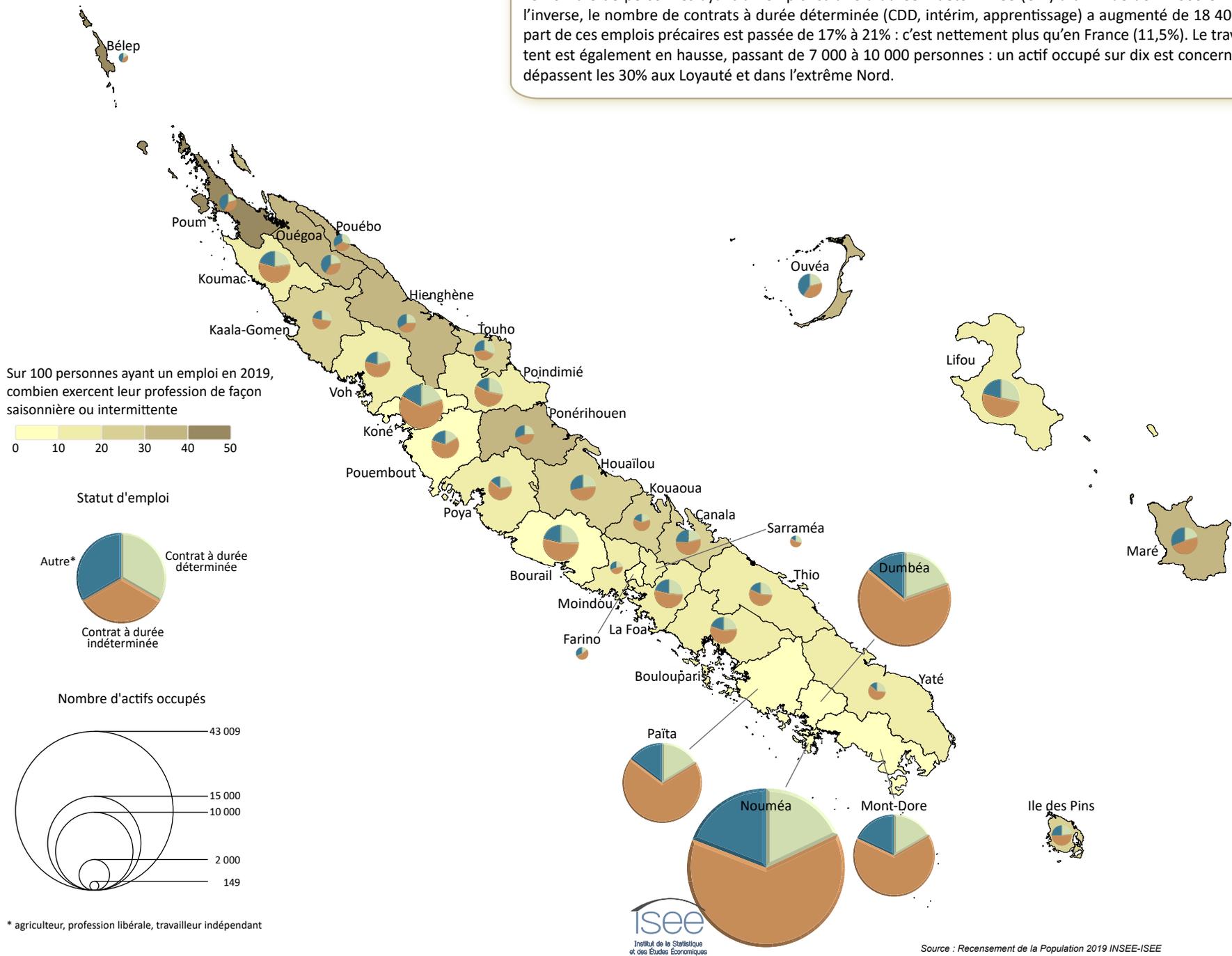
Nouméa concentre toujours plus de la moitié des emplois du Caillou

Près de 57 000 emplois sont localisés dans la capitale en 2019 contre 62 000 en 2014. Nouméa concentre cependant toujours plus de la moitié des emplois du Caillou et 70% de l'agglomération urbaine. A l'inverse, le nombre d'emplois situés à Dumbéa a presque doublé en cinq ans (5 400 à 10 000), sous l'impulsion principalement du grand centre hospitalier. Plus de 6 000 emplois sont situés sur la zone VKP, qui polarise plus d'un tiers des emplois de la province Nord. Deux Calédoniens sur trois résident et travaillent dans la même commune. En périphérie, plus de la moitié des actifs occupés de Dumbéa, Mont-Dore et Païta effectuent quotidiennement la navette entre leur domicile et Nouméa. C'est aussi le cas pour près de 20% des actifs occupés de Boulouparis, 8% pour Farino et 5% pour La Foa.



Un actif occupé sur cinq est en CDD

Le nombre de personnes ayant un emploi salarié à durée indéterminée (CDI) a diminué de 74 000 en 2014 à 68 000 en 2019. A l'inverse, le nombre de contrats à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage) a augmenté de 18 400 à 23 300. En cinq ans, la part de ces emplois précaires est passée de 17% à 21% : c'est nettement plus qu'en France (11,5%). Le travail saisonnier ou intermittent est également en hausse, passant de 7 000 à 10 000 personnes : un actif occupé sur dix est concerné en 2019. Les saisonniers dépassent les 30% aux Loyauté et dans l'extrême Nord.



Actif ayant un emploi : personne qui déclare exercer une profession, salariée ou non, même à temps partiel. Sont également classés sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille (même sans rémunération), les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés.

Catégorie socioprofessionnelle : classe de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). La plus agrégée comprend 8 groupes socioprofessionnels : agriculteurs et pêcheurs exploitants, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activités professionnelles.

Chômeur : au sens du recensement, personne ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elle soit inscrite ou non à un organisme de recherche d'emploi.

Densité de population : rapport de la population d'un territoire à sa superficie. S'exprime en habitants par km².

Etat matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.

Espérance de vie : représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Lieu de travail : zone géographique (commune ou quartier) où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées (telles que chauffeur-routier, hôteesse de l'air, VRP, maçon, etc) les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Logement : on distingue les résidences principales, les logements vacants (disponibles pour la vente ou la location, neufs achevés mais non encore occupés), les logements occasionnels (utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles) et les résidences secondaires (utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances).

Ménage : désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, pensionnats, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Ménage complexe : ménage qui n'est ni une personne seule, ni un couple (avec ou sans enfants), ni une famille monoparentale. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Période d'achèvement de la construction : la période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

Personne de référence : est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence,
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée,
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

Population active : comprend la population ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

Population inactive : regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

Résidence antérieure : il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 2009. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune (en ou hors de la Nouvelle-Calédonie).

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'aspect du bâti permet de définir plusieurs types de construction : la maison individuelle, l'appartement, la case mélanésienne, l'habitation précaire (principalement les « cabanes » dans les « squats ») et le bateau.

Secteur d'activité : un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités française (NAF 2008 rev. 2). Les principaux secteurs présentés sont l'agriculture et la pêche (secteur primaire), les industries manufacturières et la construction (secteur secondaire) et les services (secteur tertiaire), qu'ils soient marchands (transports, commerce, activités immobilières et financières etc) ou non marchands (administration, enseignement, santé, action sociale).

Statut d'occupation du logement : définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ; le secteur social regroupe les locations à loyer modéré gérées par des organismes tels que la SIC (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie), le FSH (Fonds Social de l'Habitat) ou la SEM Agglo,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

Statut professionnel : la notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi et permet de distinguer les salariés des non-salariés (travailleurs indépendants, personnes travaillant à leur compte, chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales). Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales ou territoriales, fonction publique hospitalière).

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

Taux de dépendance économique : le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes « d'âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) pour 100 personnes « d'âge actif » (compris entre 15 et 64 ans).

Taux d'emploi : rapport du nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.